

15 OCT 1965

Monsieur,

La Maison de la Culture du Havre prend actuellement, en accord avec le Ministère des Affaires Culturelles, une initiative visant à intégrer les oeuvres d'art dans la vie quotidienne du plus large public. Nous essayons de constituer une pinacothèque où nos adhérents (actuellement au nombre de 4.000 de tous les milieux), pourront prendre en location l'oeuvre de leur choix contre une redevance égale au montant de l'assurance de celle-ci.

Cette tentative a pour but de rompre le circuit habituel des oeuvres d'art, qui vont de l'artiste au collectionneur en passant par le marchand, sans que le grand public soit le moins du monde concerné par ce qui devrait être créé pour lui.

Notre association bien que subventionnée par l'Etat et la Ville de Havre, ne dispose pas des moyens nécessaires à l'acquisition d'oeuvres de qualité. D'autre part, son but n'est aucunement lucratif, de sorte que si elle veut atteindre le grand public, elle doit rester dans les limites d'un prix de location très bas.

C'est pourquoi, je me permets de faire appel à vous : accepteriez-vous de mettre en dépôt auprès de notre association, une oeuvre (peinture, sculpture, dessin, lithographie, gravure, etc...) pour être ainsi diffusée ?

Bien entendu, nous prendrions à notre charge les frais d'expédition et d'emballage, d'encadrement et de protection, et surtout d'assurance en dehors du prêt.

En ce qui concerne le stockage, vous savez sans doute que la Maison de la Culture du Havre est un Musée que l'on dit le plus beau d'Europe, et que toutes les conditions de sécurité y sont remplies. Sauf dans les périodes de prêt, les oeuvres y seront exposées en permanence.

Si notre tentative reçoit du public populaire l'accueil souhaité, des crédits pourront être dégagés par la suite pour permettre à la Maison de la Culture du Havre d'acheter un fonds d'oeuvres de qualité.

D'autre part, dans l'éventualité où une oeuvre trouverait un acquéreur parmi nos adhérents, nous vous mettrions en relations avec celui-ci afin de vous permettre de traiter directement l'affaire.

J'espère que ce projet vous paraîtra intéressant et digne d'être encouragé. De vous dépend qu'il prenne vie ou soit abandonné. Si je me suis permis de vous le proposer c'est qu'il m'a semblé devoir servir l'intérêt général.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

MARC NETTER

Directeur

de la Maison de la Culture du Havre. -